



Conseil général
Échange

A0910-CG-048

L'action gouvernementale québécoise et fédérale : quelques enjeux

Les 11 et 12 mars 2010

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999
Télocopie : (418) 649-8800

Introduction

Le gouvernement de Jean Charest est au pouvoir depuis le 14 avril 2003, soit depuis huit ans déjà. Le gouvernement minoritaire de Stephen Harper se maintient au pouvoir depuis le 23 janvier 2006, soit depuis quatre ans. Bien qu'un monde sépare ces deux gouvernements, force est de constater que les deux carburent aux mantras du libre marché, aux réductions d'impôt ou à l'introduction de taxes déguisées sous forme de tarifications diverses. Dans les deux cas, l'usure du pouvoir s'installe et les problèmes d'éthique n'en finissent plus d'émerger sur la scène publique.

Dans les deux parlements, les partis d'opposition semblent toutefois incapables d'enrayer des politiques gouvernementales ou d'initier des propositions permettant de modifier la trajectoire suivie par ces gouvernements. Au Québec, les orientations gouvernementales ne permettent pas d'opter pour la distribution de la richesse. Au contraire, elles contribuent à brader les services publics en facilitant de plus en plus l'intrusion du privé. Au fédéral, ce sont des politiques qui violent les droits fondamentaux de la personne, délégitiment la réputation internationale du Canada et sapent sa capacité à intervenir par rapport aux enjeux environnementaux, notamment les changements climatiques.

Cette contribution à la compréhension de l'action gouvernementale québécoise et canadienne ne prétend pas cerner tous les enjeux de l'heure, certains étant abordés à des points précis de cette réunion du Conseil général, notamment ceux concernant le réseau public de la santé et des services sociaux. En conséquence, cette contribution se veut un outil pour enrichir notre réflexion sociopolitique.

Du côté du Québec

La dégringolade du gouvernement semble stoppée. Certes, le taux d'insatisfaction enregistré par le sondage Léger-Marketing-*Le Devoir*, le 27 janvier dernier, reste élevé (58 %), mais les intentions de vote ont progressé d'un léger 2 %. Pour le sondage CROP-*Le Soleil-La Presse*, à la même date, le Parti libéral du Québec (PLQ) obtenait 40 % des intentions de vote, contre 38 % pour le Parti québécois (PQ), malgré un taux d'insatisfaction situé à 50 %.

Un premier ministre pigeon voyageur

Les voyages à l'étranger du premier ministre sont de plus en plus fréquents. Les objectifs de ces voyages sont d'améliorer la présence économique du Québec dans le monde selon les orientations de la politique internationale du Québec et de faire la promotion du virage vert du Québec.

L'envers du décor :

- La mollesse des interventions pour renforcer l'éthique des parlementaires, les dérapages politiques de certains ministres, l'absence de transparence et les impressions de favoritisme électoral « Tomassi-Courchesne-Whissel-D'Amour » ou, encore, les déclarations de la ministre des Transports, Julie Boulet, sur le financement des partis politiques par les entreprises ;
- Les dépassements de coûts dans les contrats de construction de centres de la petite enfance (CPE) (41/231 projets¹) jumelés à un processus d'attribution des places en CPE qui ne repose plus sur la concertation régionale par le biais des conférences régionales des élus (CRÉ), comme avant 2003, mais sur la décision du ministre ;
- Le brouillard qui continue d'entourer les mécanismes d'attribution des contrats de moins de 25 000 \$ par le ministère des Transports ;
- Le refus systématique du gouvernement Charest de donner suite aux demandes d'enquête publique sur les mécanismes d'attribution des contrats publics par le gouvernement sous prétexte de « laisser les policiers faire leur travail », alors qu'il prépare le dépôt prochain d'un projet de loi visant à resserrer les règles d'éthique dans les administrations municipales. Sommes-nous en face d'un « deux poids deux mesures » ?

Des décisions gouvernementales qui se font toujours attendre :

- Les amendements aux projets de loi n^{os} 38 et 44 concernant la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur ;
- Les orientations ministérielles concernant les élèves en difficulté ;
- Le deuxième plan de lutte à la pauvreté ;
- Les nouvelles mesures de soutien aux personnes aînées.

Les « fascicules » du gouvernement...

Au cours des dernières semaines, dans le cadre des consultations prébudgétaires, le ministre Raymond Bachand a rappelé son message qui se décline en quatre points : réaliser l'équilibre budgétaire d'ici quatre ans, ajuster la croissance des dépenses à celle des revenus, mieux dépenser et mieux taxer, et réduire la dette. Pour ce faire, il peut compter sur tous les chantres de la déréglementation et les apôtres des hausses des tarifications qui ont repris le devant de la scène publique pour critiquer l'État-providence et revendiquer un État minimal. En effet, s'appuyant sur les « fascicules » publiés par des économistes choisis par le gouvernement dans le cadre des travaux du comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, coprésidé par Raymond Bachand et Robert Gagné, économiste, le

¹ LA PRESSE CANADIENNE (2010). « Construction de CPE. Les dépassements de coûts atteignent des millions », *La Presse* (15 février), p. A-12.

ministre nous convie à une révolution culturelle. Cette supposée révolution tient en une phrase : « quelle est la juste part que moi, comme citoyen, je dois payer et que la collectivité doit payer ? ».

À l'invitation des lucides et consorts, nous sommes invités à contribuer encore plus au financement du budget québécois, tout en acceptant les compressions des dépenses de l'État. Ce qui est au jeu ce sont de nouvelles hausses de tarification, notamment des frais de scolarité à l'université, d'électricité, des services de garde, de l'essence, de la TVQ² ou, encore, l'imposition d'un ticket modérateur lors des visites médicales. C'est donc une ponction importante dans les revenus des particuliers qui se profile à l'horizon si les propositions des économistes choisis par le ministre Bachand trouvent écho dans les futurs budgets québécois. Pourtant, nous signale Jean-Robert Sansfaçon :

Un gouvernement qui éliminerait le gaspillage, le copinage, la bureaucratie inutile et les privilèges n'aurait aucune difficulté à obtenir l'appui populaire à une augmentation du fardeau fiscal. Au Québec, les vraies vaches sacrées ce ne sont pas les services publics de santé, les conditions de travail des employés d'hôpitaux et les tarifs d'électricité comme on veut nous le faire croire. Mais les privilèges des mieux nantis et des dirigeants des sociétés publiques et privées auxquels aucun gouvernement ne veut s'attaquer³.

En conséquence, avant d'abattre le couperet sur les dépenses de programmes, le gouvernement serait peut-être mieux avisé de se donner de vraies règles de gouvernance et d'éthique. Ce commentaire de l'éditorialiste du journal *Le Devoir* rejoint les analyses de la CSQ et du SISP dont les dirigeantes et dirigeants ont publié un texte très critique qui qualifie ce « pacte social » de « marché de dupes » :

Les économies envisagées par le Comité ne seront pas au rendez-vous. Les profits privés accrus eux le seront, comme cela s'observe pour une large part des contrats gouvernementaux. Le secteur public n'est pas un « fournisseur de services » à des « consommateurs », mais le moyen que les citoyennes et citoyens se sont donné pour assurer le respect de leurs droits économiques et sociaux inscrits dans les chartes des droits de la personne⁴.

Les économistes embauchés par Raymond Bachand ne sont pas les seuls à tenir de tels propos. Ainsi, le 23 février 2010, neuf personnes⁵ signaient dans *La Presse*

² Selon Denis Lessard, journaliste à *La Presse*, il y aurait, tel qu'il a été prévu, une hausse de 1 % de la TVQ dès janvier 2011 et le budget contiendrait l'annonce d'une nouvelle hausse de 1 %. Cela permettrait de récupérer l'espace laissé vacant par la baisse de la TPS par le gouvernement fédéral.

³ SANFAÇON, Jean-Robert (2010). « Consultations budgétaires, Le piège », *Le Devoir* (24 février), p. A-8.

⁴ SISP (2010). *Les recommandations du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques : un remède pire que la maladie*, Lettre ouverte des présidences du SISP, (26 février) <http://www.sisp.qc.net/index.cfm/2,0,1677,9658,0,0,html?action=display&BoxID=15735&LangID=2&KindID=1&complete=yes>, (Consulté le 9 mars 2010).

⁵ Voir la liste complète des signataires à l'Annexe 1.

un texte intitulé « S'attaquer aux abus ». Pour ces auteurs, l'éléphant dans le salon est notre endettement collectif croissant. Pour y remédier :

le seul moyen de sortir de ce borbier, c'est d'amener tous les secteurs de la société à pousser à la roue : les structures, les employés et les fournisseurs de l'État ; les entreprises, individus et organismes qui bénéficient des programmes économiques et sociaux ; les contribuables⁶.

Une chose est certaine, la bataille pour contrer les volontés des tenants d'un État minimaliste sera difficile, car à force de se faire présenter des scénarios catastrophiques, une fraction importante de l'opinion publique a intégré les solutions des lucides pour remédier aux difficultés des finances publiques. À preuve, un sondage *La Presse-Angus Reid* du 25 février 2010 invitait 830 personnes à déterminer parmi les mesures proposées celles qui conviendraient pour éliminer le déficit. Les questions étaient très tendancieuses et cherchaient à atteindre un but précis. Ainsi, on demandait aux personnes interrogées de choisir, par ordre de préférence, parmi les cinq mesures proposées **laquelle** elles privilégiaient étant entendu que cette mesure permettrait de rapporter, selon la maison de sondage, 1,2 milliard de dollars au gouvernement. Les personnes interrogées ont choisi, par ordre de préférence, la réduction des salaires des employés et employées de l'État (63 %), l'imposition d'un péage sur les autoroutes (60 %) ou, encore, la hausse d'un point de pourcentage de la TVQ (50 %). Quant à une hausse des tarifs d'électricité, elle n'a récolté que 15 % d'appui tout comme celle de l'impôt sur le revenu qui n'a recueilli que 12 % d'appui. À une autre question concernant les « tarifs ou les services gratuits payés par les impôts », 70 % des personnes répondantes seraient d'accord pour que ceux qui « utilisent davantage » un service public « paient davantage par l'entremise d'un tarif ». Il est à noter que jamais l'expression « davantage » n'est précisée. Est-ce deux fois, dix fois, cent fois ? Démagogie quand tu nous tiens !

Démonter les affirmations et les propositions des signataires des « fascicules » remis au gouvernement, c'est ce qu'a cherché à faire l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) dans un document intitulé *Il faut voir les choses autrement*. Voici quelques éléments qui résument ce rapport⁷ :

- 1) Le déterminisme démographique est présenté comme absolu alors qu'il y a des marges sur lesquelles le gouvernement du Québec pourrait agir pour atténuer voire contrer certains des effets de la diminution appréhendée de la population en âge de travailler.
- 2) Le portrait tracé des enjeux dans les services de santé est totalement inadéquat. Des écarts colossaux sont observés entre la lecture que fait le

⁶ COLLECTIF D'AUTEURS (2010). « S'attaquer aux abus, Pour éliminer le déficit du Québec nous devons tous mettre la main à la pâte », *La Presse* (23 février), p. A-21.

⁷ LAPLANTE, Robert, sous la dir. de (2010). *Il faut voir les choses autrement*, Rapport de recherche de l'IRÉC, (mars), p. i et ii.

Comité consultatif des dépenses de santé au Québec et ce que révèlent les données les plus crédibles sur le sujet. Le rapport ne tient pas compte des avancées scientifiques probantes en ce qui concerne le rôle et la place du privé et les effets de la tarification sur l'organisation et la consommation des services de santé. Ses recommandations vont dans le sens contraire de celui que suggère la littérature scientifique.

- 3) La recommandation d'accroître la concurrence et la place du privé en éducation va à l'encontre des observations empiriques les plus récentes. La concurrence du privé est d'ores et déjà en train de saper l'école publique, de transformer le secteur public en voie de relégation. La vision du comité pave la voie à une école à deux vitesses.
- 4) La réduction des débats sur la hausse des tarifs d'électricité à une quelconque vérité de la valeur marchande passe à côté de l'essentiel. Ce n'est pas tant du côté de la tarification résidentielle que s'ouvre l'espace des solutions structurantes que du côté des tarifs industriels. Et cela renvoie d'abord à des enjeux de développement et des objectifs de politique industrielle. La question de la tarification de l'électricité ne peut être posée dans la seule perspective de l'équilibrage des dépenses, elle se pose d'abord et avant tout dans une problématique de développement, dans une logique d'investissement.

... le financement des universités

Pour leur part, 16 « citoyens de premier ordre⁸ » ont publié le *Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités*. Parmi les signataires⁹, on retrouve d'ex-politiciens comme Lucien Bouchard, Joseph Facal et Monique Jérôme-Forget, d'ex-recteurs d'universités et d'ex-dirigeants d'associations étudiantes, accompagnés des représentantes et représentants du monde des affaires. Ils proposent de sortir les universités de leur sous-financement en modulant les frais de scolarité selon les disciplines d'études. Ainsi, selon leur scénario, il serait possible de hausser les frais de scolarité à raison de 2 000 \$ par an pendant trois ans pour la majorité des étudiantes et étudiants, montant qui pourrait même atteindre entre 10 000 \$ et 12 000 \$ par année pour des études en médecine aux dires de Robert Lacroix, ex-recteur de l'Université de Montréal. Certes, ces « citoyens de premier ordre » proposent un renforcement des programmes d'aide financière pour garantir l'accessibilité aux études supérieures et demandent au gouvernement de s'engager à maintenir le niveau actuel de financement public des universités. Mais rien n'est moins certain que le gouvernement irait vraiment dans cette direction. On peut surtout craindre une nouvelle augmentation de l'endettement étudiant ; perspective qui pourrait pousser plusieurs jeunes à renoncer à la poursuite d'études universitaires ou à privilégier des domaines d'études moins coûteux.

⁸ Expression utilisée par Lisa-Marie Gervais, journaliste au journal *Le Devoir*, pour décrire les auteurs du Pacte.

⁹ Voir la liste complète des signataires à l'Annexe 2.

Ces propositions trouvent aussi un écho favorable chez plusieurs éditorialistes. Ainsi, André Pratte, éditorialiste à *La Presse*, souhaite que « la réputation des signataires et surtout le moment choisi pour leur sortie finiront par convaincre le gouvernement Charest d'adopter une politique audacieuse¹⁰ ». Pour sa part, Ariane Krol prétend que « réduire les dépenses de l'État n'a rien de sorcier¹¹ » et qu'en ce qui concerne les revenus, une des alternatives serait de « convenir de la part que les utilisateurs doivent assumer (par exemple, 25 % du coût des services de garde) et ajuster ces tarifs en fonction de l'évolution des coûts réels de ce programme¹² ». Quant à Alain Dubuc, il se félicite de voir ses propositions retenues. N'avait-il pas lui-même défendu l'idée « qu'il fallait augmenter les droits pour soutenir les universités, mais aussi qu'il fallait permettre des frais variables selon le type de programme et selon la vocation des universités¹³ ».

Un débat public s'impose d'urgence

S'il doit y avoir un débat sur le financement des universités, tout comme sur les finances publiques, il ne peut pas être l'apanage des experts et « ex » de la politique, mais être un vrai débat public et inclure aussi l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, le financement de la recherche et la révision des modes de gestion des universités. Ce débat ne peut pas reposer seulement sur la contribution de la communauté universitaire, mais doit permettre de déterminer clairement comment les entreprises doivent contribuer à augmenter l'assiette fiscale du Québec, et ce, afin de contribuer au financement des universités, mais aussi des services publics.

Devant tant d'attaques à l'égard des services publics, on est en droit de questionner les protagonistes de ces attaques. Est-ce que la révolution culturelle signifie laisser des services publics et des mécanismes de redistribution de la richesse rapetisser et un environnement se dégrader, comme le souligne si justement Bernard Élie, un des coauteurs de la réponse au Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques intitulée *Pour une autre lecture des finances publiques*¹⁴. Est-ce une révolution culturelle que d'introduire des mécanismes de taxation régressifs ? Est-ce une révolution culturelle que d'accentuer le fardeau fiscal des personnes les moins fortunées ? Est-ce une révolution culturelle que de se priver du paiement des redevances sur les ressources naturelles ? Est-ce une révolution culturelle que de ne pas tout mettre en œuvre pour contrer le travail au noir et l'évasion fiscale ?

Non, il n'y a pas de révolution possible, ni de pensée magique qui puisse fonctionner. Il faut renouer avec le pacte social pour relever les défis de l'avenir, car

¹⁰ PRATTE, André (2010). « Maintenant ou jamais », *La Presse* (26 février), p. A-6.

¹¹ KROL, Ariane (2010). « Pour un budget intelligent », *La Presse* (23 février), p. A-20.

¹² KROL, 2010, p. A-20.

¹³ DUBUC, Alain (2010). « Génération "ex" », *La Presse* (26 février), p. A-17.

¹⁴ COLLECTIF D'ANIMATION (2010). *Pour une autre lecture des finances publiques*, (18 février), <http://www.economieautrement.org/spip.php?article96>, (Consulté le 9 mars 2010).

il y en a. C'est pourquoi la CSQ va continuer à défendre des orientations visant à financer les services publics au Québec.

Pendant ce temps, les hausses de tarification se poursuivent

Enfin, Hydro-Québec aura eu gain de cause, il a obtenu une hausse de 0,4 % des tarifs d'électricité de la Régie de l'énergie ; hausse qui prend effet à compter du 1^{er} avril 2010. Rappelons qu'entre 2004 et 2009, les tarifs d'électricité ont grimpé de 18,2 %. Parmi les autres hausses annoncées, signalons celle de 4,5 % des contributions au Régime québécois d'assurance parentale ; celle qui touche les tarifs de transport en commun par la majorité des sociétés de transport et la possible hausse de la taxe de vente d'un point de pourcentage (lors du budget en mars prochain) et la possibilité d'une 2^e hausse d'un point d'ici 2013. Pour contrer les effets de cette hausse, les moins bien fortunés doivent se contenter d'une hausse de 0,4 % des prestations du Régime de pensions du Canada depuis le 1^{er} janvier 2010 et, au Québec, d'une hausse du salaire minimum à 9,50 \$, le 1^{er} mai 2010.

Le « mirage vert » du gouvernement Charest

Le gouvernement Charest peut bien pavoiser sur son bilan en matière de développement durable sauf que des faits méritent d'être soulevés :

- L'augmentation de 4,3 % des gaz à effet de serre (GES) en 2007 à cause notamment du transport routier, du chauffage résidentiel et, dans une plus faible mesure, de la production d'électricité ;
- Des investissements de 15 milliards aux infrastructures routières contre seulement 2 milliards au transport en commun ;
- Le lobby du gaz naturel qui s'incruste de plus en plus dans les officines gouvernementales. À preuve, l'invitation lancée aux gens d'affaires de « saisir les occasions » dans le controversé secteur des sables bitumineux, en participant à une prochaine mission subventionnée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) du 22 au 25 mars 2010, à Edmonton.

L'avenir de la « loi 104 »

Il faut espérer que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, donne suite à l'avis déposé par le Conseil supérieur de la langue française qui demande au gouvernement d'assujettir les écoles privées non subventionnées à la « loi 101 ». Ceci permettrait de mettre fin à cette pratique déloyale qui consiste à utiliser les écoles passerelles comme moyen détourné pour accéder aux écoles publiques anglophones. Cette solution permettrait aussi d'éviter le piège de l'évaluation au cas par cas, mécanisme qui serait difficile à développer. En effet, quels critères retenir pour mener à bien l'évaluation personnalisée

demandée par la Cour suprême ? Choisir cette option conduirait le Québec dans des débats incessants et ouvrirait la porte à des contestations judiciaires dont on peut se dispenser. Il y a un consensus au Québec sur l'obligation de fréquenter l'école française, et ce, en conformité avec la « loi 101 ». Il semblerait que pour sa part, la ministre responsable de la « loi 101 », Christine St-Pierre, de concert avec sa collègue du ministère de la Justice, Kathleen Weil, songe à utiliser la clause dérogatoire pour mettre fin au phénomène des « écoles passerelles ». Peut-on exiger une meilleure réflexion au sein de ce gouvernement, surtout que selon plusieurs juristes, le recours à la clause dérogatoire serait contesté devant les tribunaux et nous engagerait encore une fois dans une nouvelle saga judiciaire.

Le temps presse, il ne faut pas laisser les irréductibles adversaires de la Charte de la langue française affaiblir une fois de plus cet outil indispensable à la promotion et à la préservation de la langue française. Comme nous le soulignons lors de la dernière réunion du Conseil général, le gouvernement doit « redonner à la Charte de la langue française toute sa portée quant au développement et au respect de l'un des éléments fondateurs de notre identité québécoise, la langue française¹⁵ ».

Le cours d'éthique et de culture religieuse

Les bonnes nouvelles étant rares, on peut souligner avec satisfaction la décision de la Cour d'appel du Québec de refuser d'entendre les parents qui contestent le caractère obligatoire du cours d'éthique et de culture religieuse parce que cela brimerait leur liberté de conscience et de religion. On peut toutefois s'attendre à ce que le lobby catholique, fort de l'appui du cardinal de Québec Mgr Ouellet, poursuive ses efforts pour réintroduire la religion dans le curriculum scolaire.

Vous dites accommodements pour motifs religieux ?

Les incohérences en ce qui a trait à la gestion de la laïcité des institutions publiques n'en finissent plus d'occuper le devant de la scène publique. Ces incohérences résultent du refus de ce gouvernement de doter le Québec de balises claires en la matière, ce qui laisse toutes les interprétations possibles au sein des institutions publiques. En effet, ce qui est privilégié par ce gouvernement, c'est le règlement « au cas par cas ». Au cours des dernières semaines et des derniers jours, de nouveaux cas témoignent de cette incurie.

Ainsi, la ministre Courchesne a déposé un projet de règlement visant à modifier le régime pédagogique, notamment au regard du calendrier scolaire de toutes les écoles du Québec pour accommoder quelques écoles juives. C'est la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles qui a dû intervenir pour interdire à une jeune femme portant le niqab de fréquenter le cours de francisation du Cégep de Saint-Laurent. Il est à noter que cette même jeune femme a cherché à

¹⁵ CSQ, (2009). *La CSQ amèrement déçue du jugement de la Cour suprême*, (22 octobre), <http://www.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1676,9656,2323,0,html?action=display&BoxID=15322&LangID=2&KindID=2&complete=yes>, (Consulté le 9 mars 2010).

fréquenter le Centre d'appui aux communautés immigrantes et a dû, encore une fois, être expulsée devant son refus de fréquenter l'institution scolaire à visage découvert. Finalement, devant le tollé de protestation concernant le financement de services de garde confessionnels qui inscrivent à leur programme l'enseignement des valeurs religieuses (juives ou musulmanes), le ministre de la Famille, Tony Tomassi, a dû se rétracter. Lui, qui au départ justifiait le droit des garderies subventionnées à vocation religieuse par le fait que « ce sont des entités indépendantes ; elles sont la continuité du milieu familial », a finalement dû annoncer que les garderies subventionnées ne peuvent pas y prodiguer un enseignement religieux. Comment s'y prendra-t-il pour faire appliquer cette directive ? Sa réponse : « est-ce que c'est par le programme éducatif qu'il va falloir le faire ? Est-ce que c'est par règlement ? Il va falloir s'asseoir pour trouver le meilleur moyen ».

Ces événements nous donnent raison. Déjà, en novembre 2007, dans notre mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor, nous indiquions que le Québec doit préciser le modèle de société dans lequel il entend se développer.

S'il est vrai que la « laïcité ne découle pas d'une proclamation juridique, mais de la pratique de la gouvernance politique¹⁶ », il n'en demeure pas moins qu'il y a une forte aspiration au sein de la société québécoise pour une définition de la laïcité¹⁷.

Ce que nous craignons alors se vit aujourd'hui, c'est-à-dire que faute de balises claires sur les modalités entourant l'exercice de la liberté de religion, les décisions prises lors de la mise en œuvre des ajustements concertés ou lors de demandes d'accommodements raisonnables créent bien des remous dans la société québécoise.

Financement des partis politiques

Les élections constituent un des éléments clés de notre démocratie représentative. Au fil des années, l'Assemblée nationale a adopté des réformes qui visaient à épurer les pratiques électorales de manière à favoriser l'équité de traitement entre les partis politiques. À cet égard, la plus importante réforme est survenue en 1977 avec l'adoption de la Loi régissant le financement des partis politiques, loi qui est souvent citée en modèle par d'autres États.

Tout aussi importante soit-elle, cette loi n'a pas permis d'éviter certains dérapages dans les pratiques électorales, entachant ainsi le caractère démocratique du processus électoral. Devant les pressions de plus en plus fortes, le gouvernement

¹⁶ MILOT, Micheline (2006). *Une laïcité québécoise, Diversité de foi, Égalité de droits*, Actes du colloque tenu les 23 et 24 mars 2006, Conseil du statut de la femme, p. 69.

¹⁷ CSQ (2007). *Définir les balises du vivre ensemble au Québec*, Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, D-11831, (novembre), p. 21.

n'a eu d'autre choix que de présenter un projet de loi qui vise à modifier la Loi actuelle. Le projet de loi n^o 78, déposé le 25 novembre dernier, comprend principalement deux volets, soit un sur la refonte de la carte électorale et l'autre sur de nouvelles règles de financement des partis politiques.

La CSQ a été extrêmement surprise de constater que le gouvernement profitait de l'occasion d'assainir les règles de financement des partis politiques pour procéder à une réforme de la carte électorale. Nous avons été surtout choqués du recours à ce processus, d'autant plus que le Directeur général des élections (DGE) s'apprêtait à déposer ses propres recommandations concernant la carte électorale. Ne pouvant souscrire à un tel détournement de sens, la CSQ a demandé au gouvernement québécois de scinder son projet de loi et de retirer la partie concernant la refonte de la carte électorale. Cette demande ne signifie pas que la CSQ est insensible aux difficultés d'assurer une juste représentation des régions à l'Assemblée nationale, malgré la décroissance de la démographie dans certaines d'entre elles. Sauf que pour la CSQ, seule une véritable réforme du mode de scrutin nous permettra de rejoindre certains principes fondamentaux chers à notre organisation syndicale : un processus de votation simple, la traduction du pluralisme politique de la société québécoise, le maintien du lien entre l'électeur et son député, le reflet le plus fidèle possible de la volonté populaire et la traduction de l'importance des régions dans la réalité québécoise. Plus encore, une réforme du mode de scrutin permettrait aussi d'élaborer les mécanismes assurant d'atteindre la parité de représentation entre les femmes et les hommes, de favoriser l'équité de représentation pour les minorités ethniques et d'accorder une voix politique aux autochtones. Nos demandes seront-elles entendues ? Nous le saurons lors de la présente session parlementaire.

Du côté du fédéral

La prorogation du Parlement

Prétextant la réalisation de son plan d'action, le premier ministre Harper a sonné le glas de la dernière session parlementaire en prorogeant les travaux de la Chambre des communes. Selon son porte-parole, Dimitri Soudas, « 2009 a été une année difficile pour le Canada avec la récession et pour 2010, on veut donner un aperçu de la trajectoire qu'on va prendre. C'est ce que le discours du Trône permettra¹⁸ ».

« L'obsédé de la stratégie », qui utilise toutes les stratégies possibles pour éviter que les partis d'opposition réussissent à s'unir pour contrer les politiques du gouvernement¹⁹, répond régulièrement aux abonnés absents lors des périodes de questions en Chambre (18 présences sur 49 périodes de questions pour un taux de présence de 37 %²⁰). Il fait preuve d'un irrespect chronique à l'égard des institutions

¹⁸ BÉLAIR-CIRINO, Marco, et Alec CASTONGUAY (2009). « Harper met la clé dans la porte du parlement », *Le Devoir*, (31 décembre), p. A-1.

¹⁹ Aux dires même de son ancien directeur de campagne électorale, Tom Flanagan, qui a été à une certaine époque son conseiller principal.

²⁰ Selon les données recueillies par Hélène Buzetti, journaliste au journal *Le Devoir*.

parlementaires. Car au-delà du prétexte, on doit constater qu'il a profité de la prorogation de la Chambre des communes pour enfin obtenir la majorité au Sénat en y nommant cinq nouvelles personnes (de la trempe d'un Jacques Demers ?). Cette stratégie lui a aussi permis de mettre un terme aux travaux du comité de la Chambre qui étudiait les allégations de torture des prisonniers livrés aux officiers afghans.

Au cours du congé forcé de la Chambre des communes, le premier ministre Harper en a aussi profité pour effectuer un remaniement ministériel. Pas de changement de cap majeur, si ce n'est la nomination de Stockwell Day au Conseil du Trésor qui laisse présager un resserrement des finances publiques. Quant à la nomination de Christian Paradis aux Ressources naturelles, il devra défendre le bien-fondé des stratégies des pétrolières dans l'exploration et l'exploitation des sables bitumineux.

Le déni des droits fondamentaux

Omar Kadhr restera à Guantanamo malgré la décision de la Cour suprême du Canada. Le ministre de la Justice, Rob Nicholson, en a décidé ainsi. Tout au plus demande-t-il au gouvernement des États-Unis de ne pas utiliser, au cours du procès de ce jeune enfant-soldat, les renseignements obtenus par les agents canadiens qui l'avaient interrogé.

Et pour ajouter à l'odieux, le gouvernement contourne, encore une fois, la Chambre des communes qui exigeait que « le gouvernement dévoile plusieurs documents non censurés concernant les détenus transférés par le Canada et possiblement torturés par les autorités afghanes²¹ ». Plutôt que de se plier à la motion adoptée à la majorité par la Chambre des communes, il a nommé l'ancien juge de la Cour suprême Frank Iacobucci afin de réaliser un examen approfondi et indépendant des documents en jeu. Devant cet affront, le gouvernement devrait devoir faire face à une motion d'outrage au Parlement.

Quant à l'avenir de l'organisme de défense des droits Droits et démocratie, les dénonciations pleuvent concernant l'attitude du ministre Cannon. La dernière en liste est celle de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme qui réclame une enquête indépendante afin de faire la lumière sur les événements dénoncés par les employées et employés de l'organisme. Elle dénonce aussi la nomination de Gérard Latulipe au poste de président de l'organisme. En effet, comment peut-on nommer à la direction d'un organisme de défense des droits une personne qui soutient la peine de mort, s'oppose au mariage des personnes de même sexe, si ce n'est parce qu'on veut imposer à cet organisme une direction plus en phase avec celle de la base électorale du Parti conservateur (PC) ? On peut douter de l'indépendance d'un tel choix lorsqu'on se rappelle qu'il a été coprésident de la campagne de Stockwell Day à la direction du PC et lieutenant québécois de l'Alliance canadienne.

²¹ BOURGAULT-CÔTÉ, Guillaume (2010). « Détenus afghans, Harper charge un ancien juge d'évaluer les documents », *Le Devoir* (6 et 7 mars), p. A-3.

De son côté, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a retiré les références aux droits des personnes gaies et lesbiennes du guide remis aux personnes immigrantes qui doivent passer l'examen leur permettant d'obtenir la citoyenneté canadienne. Ce qui a été retiré en catimini, au cours de l'été dernier, ce sont les renseignements concernant la décriminalisation de l'homosexualité en 1969 et la protection des droits juridiques des personnes homosexuelles.

Comme si cela ne suffisait pas, la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, lie dorénavant le financement d'un organisme d'aide humanitaire aux convictions morales, religieuses et politiques défendues par ce gouvernement. Elle scrute tous les dossiers adressés à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour y vérifier la compatibilité des programmes avec les objectifs idéologiques du gouvernement Harper. Ainsi, l'organisme Kairos, un regroupement d'organisations religieuses œuvrant sur la scène internationale, s'est vu refuser une subvention de 7 millions de dollars de l'ACDI. Pour sa part, l'organisme québécois Alternatives est toujours en attente d'une décision. Les raisons évoquées pour justifier la suspension du financement de ces organismes sont la campagne de boycottage et de désinvestissement mené contre Israël ou, encore, l'appui apporté à des communautés palestiniennes dans leur développement. Selon Gerry Barr, directeur général du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), « tous les organismes qui ont affiché des positions contraires à celles du gouvernement sur d'autres sujets délicats, tels le réchauffement climatique ou le libre-échange avec la Colombie, ont le sentiment de s'être aventurés sur un terrain miné²² ». Ce qui est certain, c'est que les tactiques des ministres fédéraux ont pour seul objectif de faire taire tous les dissidents aux politiques fédérales en espérant faire échec à toute contestation.

Le plan d'action de Stephen Harper pour le G-8 et le G-20

Le Sommet du G-8 combiné à celui du G-20 en juin 2010 aura lieu en Ontario. Le Canada a la responsabilité de fixer l'ordre du jour de cette rencontre. Il semble se dégager que le gouvernement Harper veut profiter de cette occasion pour détourner l'attention des changements climatiques et placer la santé maternelle et infantile dans les régions les plus pauvres du globe à l'ordre du jour des discussions. « Les coûts afférents à l'eau potable, à la vaccination, à l'amélioration de la nutrition ainsi qu'à la formation en obstétrique des travailleurs de la santé sont à la portée de tous les pays du G-8. Cela s'applique aussi à la mortalité infantile, qui pourrait être réduite à peu de frais par une meilleure nutrition et l'élargissement de la vaccination²³ », écrivait-il dans une lettre publique en janvier 2010.

Le problème est l'indifférence notoire du gouvernement fédéral pour ce qui se passe dans les communautés autochtones. Un exemple : le taux de mortalité

²² GRUDA, Agnès (2010). « Des ONG sous surveillance », *La Presse* (27 février), p. A-28.

²³ HARPER, Stephen (2010). *Priorités du Canada au sein du G8*, (26 janvier), <http://g8.gc.ca/fr/3294/priorites-du-canada-au-sein-du-g8/>, (Consulté le 9 mars 2010).

foétale et infantile est trois fois plus élevé au Nunavik que dans le reste du pays et l'espérance de vie a baissé significativement de 67 à 63 ans entre 1991 et 2001.

L'autre élément qui nous fait douter de la bonne foi de ce gouvernement est une omission de taille : la santé reproductive des femmes et leur droit à la planification des naissances, y inclus les interruptions volontaires de grossesse. Déjà, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'ACDI, a décidé de ne pas renouveler les 18 millions de dollars qui assurent le financement de la Fédération internationale pour le planning des naissances (IPPF). Selon Joyce Arthur, coordonnatrice pour le droit à l'avortement au Canada, « il est tout simplement impossible de protéger la santé des mères ou des enfants en refusant toute aide aux 20 millions de femmes par année, à des mères pour la plupart, dont la vie est mise en danger par des procédures d'avortement rendues illégales et non sécuritaires²⁴ ». Comme le soulignait à juste titre Manon Cornellier, éditorialiste au journal *Le Devoir*, « exclure la planification des naissances des secteurs d'intervention du G8 équivaut à priver les femmes qu'on dit vouloir aider de moyens cruciaux pour contrôler une part importante de leur destinée et de leur santé²⁵ ».

Pourtant, le gouvernement canadien est lié par une résolution du Conseil des Nations unies qui vise à « faire la promotion et la protection efficace des droits fondamentaux des femmes et des filles ». Le premier ministre Harper avait même signé l'an dernier une déclaration des pays du G-8 concernant l'accélération des progrès pour « des services de soins de santé sexuelle et reproductive et de la planification volontaire ». Serait-il encore une fois en train de renier les engagements du gouvernement canadien sur la scène internationale ?

L'alignement du Canada sur les politiques environnementales des États-Unis

La conférence de Copenhague aura été un quasi-échec en ce qu'il a été impossible d'obtenir une entente contraignante sur la hauteur des réductions des GES et de fixer un échéancier précis. Le seul espoir est que, dorénavant, il y ait un changement de paradigme et que l'Europe et les États-Unis n'exercent plus un contrôle absolu sur les négociations sur les changements climatiques, mais doivent composer avec les pays en développement.

Au sortir de cette conférence, alors que la majorité des pays exprimaient leur déception quant aux maigres résultats, le ministre de l'Environnement, Jim Prentice, déclarait que « l'accord est une entente excellente et très positive pour le Canada ». Et pour cause, il n'y a aucune cible contraignante de réduction des émissions des GES. Au mieux, on prévoit deux nouvelles rencontres en 2010. Cela témoigne de l'indifférence du gouvernement et du ministre Prentice devant les réels défis environnementaux, surtout que le gouvernement a vite fait d'abandonner ses

²⁴ ARTHUR, Joyce (2010). *Canada – Menaces contre le soutien au planning des naissances et à l'avortement sécuritaire, Le gouvernement conservateur se contredit*, (2 mars) http://sisyphe.org/imprimer.php3?id_article=3532, (Consulté le 9 mars 2010).

²⁵ CORNELLIER, Manon (2010). « Le revers d'une bonne intention », *Le Devoir* (24 février), p. A-3.

maigres engagements de réduire de 20 % les rejets des GES par rapport à ceux de 2005 et d'annoncer plutôt une réduction de 17 % pour s'aligner sur les possibles annonces du gouvernement Obama. Cela a été de nouveau confirmé par le discours du Trône, alors qu'il y est énoncé que le gouvernement « s'emploiera à réduire les émissions dans le cadre du Dialogue sur l'énergie propre entre le Canada et les États-Unis ».

Compte tenu des divergences significatives entre les politiques canadiennes et québécoises, on doit envisager la perspective que les décisions du gouvernement fédéral engendrent un nouveau contentieux politique entre ces deux gouvernements.

Un discours du Trône et un budget fédéral

Le discours du Trône, malgré sa lecture interminable, pourrait se résumer en deux mots : déréglementation et compressions. D'une part, il veut abaisser le taux d'imposition sur le revenu des sociétés d'ici 2012. D'autre part, la déréglementation annoncée touchera cette fois-ci les règles d'investissement des secteurs miniers, des satellites et des télécommunications. Dorénavant, ce sera un marché ouvert ! De plus, ce gouvernement qui se veut un « chef de file dans la création d'emplois verts » propose de modifier les règles régissant l'approbation des projets liés, notamment à la mise en valeur des ressources énergétiques et de les remplacer « par des processus plus simples et plus clairs qui offrent une protection environnementale améliorée et une plus grande certitude à l'industrie ». Parions que ce sont les certitudes à l'industrie qui auront la priorité.

Quant aux compressions, elles se feront sentir dans tout l'appareil gouvernemental, car il y aura un gel des budgets de fonctionnement des ministères et de plusieurs programmes sociaux, sauf en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation et les régimes de retraite.

Sans surprise, ce discours reprend les orientations idéologiques des conservateurs, comme en témoigne la liste de mesures législatives annoncées pour « assurer une meilleure protection des enfants, des femmes et des victimes de crimes économiques », rendre la justice plus « équitable » et assurer la sécurité nationale du Canada. Ce qui émeut ce gouvernement, c'est la lutte au terrorisme. C'est pourquoi une semaine avant le dépôt du budget, le ministre fédéral des Transports, John Baird, avait annoncé son intention d'augmenter les frais exigés des passagers pour la sécurité afin de financer un nouveau programme de sécurité dans les aéroports au coût de 1,5 milliard.

Finalement, une chose est certaine, ce discours n'augure rien de bon pour les relations entre le Québec et le Canada, si l'on considère l'entêtement du gouvernement Harper à abolir le registre des armes à feu et son projet de réviser la carte électorale canadienne afin d'augmenter le nombre de circonscriptions en

Ontario et en Colombie-Britannique, avec comme conséquence la diminution du poids politique du Québec à la Chambre des communes.

Le seul point positif de ce discours est l'annonce que le Canada ratifiera finalement la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Le discours du Trône annonçait somme toute le discours du budget. Sans entrer dans une analyse approfondie de ce budget fédéral, force est de constater que le ministère de la Défense obtient la part du lion, soit une hausse de son financement entre 45 et 50 milliards de dollars d'ici 20 ans. Ceci correspond aux engagements de ce gouvernement qui a pris fait et cause pour la croissance des dépenses militaires.

Quant à l'avenir économique du pays, le ministre des Finances, Jim Flaherty, voit la vie en rose. Si on en croit ses propos, la reprise économique sera au rendez-vous et devrait permettre d'obtenir de nouveaux revenus. Sauf que pour résorber l'important déficit fédéral, il lui faudra opérer des compressions drastiques dans les dépenses au cours des cinq prochaines années. Une chose est certaine, les « dommages collatéraux » sur les citoyennes et citoyens (hausse des cotisations à l'assurance emploi), sur les employées et employés de la fonction publique (abolition de postes et gel des salaires), à l'aide internationale (gel du budget à compter de 2011) ou à l'environnement (abolition du financement de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère) ne semblent pas émouvoir ce ministre.

Par contre, le Québec peut respirer ; les paiements de transfert aux provinces pour financer la santé et l'éducation se poursuivront, voire augmenteront, au cours des prochaines années. Toutefois, le budget ne répond pas aux demandes du Québec en ce qui concerne l'harmonisation de la taxe de vente alors qu'il est toujours en attente du versement de 2,2 milliards de dollars.

Un regard sur les sondages

Il faudra attendre les prochains sondages pour mesurer l'effet du discours du Trône et celui du budget sur l'appréciation par la population du gouvernement Harper. Actuellement, on observe que le *leadership* de Stephen Harper dégringole dans les sondages. Michael Ignatieff est dépassé par Jack Layton. Gilles Duceppe est toujours en selle au Québec, sauf dans la région de Québec qui demeure fortement conservatrice alors qu'à Montréal le Parti libéral du Canada (PLC) talonne le Bloc québécois (BQ) de près. En fait, 41,6 % des Canadiennes et Canadiens croient que le bureau du premier ministre Harper est trop puissant, selon un sondage Nanos-La Presse publié le 24 février dernier. À l'inverse, les personnes sondées afin de déterminer l'institution canadienne qui n'a pas assez de pouvoir, ont placé la Chambre des communes en première position avec toutefois un maigre pourcentage, soit 20,3 %. Si les personnes sondées n'ont pas plus d'enthousiasme

à regretter les limites au pouvoir de la Chambre des communes, cela tient peut-être au triste spectacle que donnent trop souvent les parlementaires.

Dans cette foulée, il n'est pas anodin de constater que le centre gauche canadien est très éclaté. Au Québec, cela s'exprime de la manière suivante : le Nouveau parti démocratique (NPD) a très peu d'assises, et ce, malgré tous les efforts déployés ; le Parti vert du Canada (PVC) est moribond ; les libéraux n'arrivent pas à regagner une crédibilité qui leur permettrait d'accéder au gouvernement ; quant au Bloc québécois, il maintient son discours sur la défense des intérêts du Québec, mais il ne suscite plus l'enthousiasme d'alors. En fait, il est impossible de percevoir, chez les partis politiques de la scène fédérale, à l'exception du Bloc québécois, une volonté réelle de modifier le paysage politique au Canada et d'en finir avec un gouvernement fédéral qui nie constamment les droits des citoyennes et des citoyens.

Au cours des derniers jours, le plus consternant a été le spectacle offert par le PLC lors du discours sur le budget. Certes, Michael Ignatieff a dénoncé l'absence de mesures de soutien aux personnes âgées, aux personnes en chômage ou aux industries en très grande difficulté comme l'industrie forestière. Il s'inquiète aussi de l'avenir de l'environnement, mais ses critiques ne justifient pas, à son avis, de voter contre le budget parce que « la population ne veut pas d'élections ». Si on prend chaque mesure à la pièce, on peut peut-être soutenir ce raisonnement, sauf que les orientations budgétaires de ce gouvernement s'ajoutent aux dénis des droits fondamentaux de la personne, aux décisions arbitraires, aux nominations partisans partout dans l'appareil d'État. Ce à quoi le PLC refuse de mettre un terme, c'est à la dégringolade de la réputation internationale du Canada en ce qui concerne la politique étrangère et les enjeux environnementaux. Tout cela parce que Michael Ignatieff dit vouloir présenter une réelle alternative aux Canadiennes et aux Canadiens, comme en témoigne cette citation : « et quand cette alternative sera prête, quand les Canadiens verront un choix clair entre des compressions et des gels et des subterfuges, et une alternative qui fait rouler cette économie, qui répond vraiment aux défis de l'emploi et de la croissance, alors peut-être que nous aurons une élection²⁶ ». Sauf qu'il sera jugé non pas sur ses belles paroles, mais sur les gestes réellement posés et cela n'augure rien de bon pour ce parti.

Conclusion

Ce rapide survol de l'action gouvernementale, tant au Québec qu'au Canada, nous permet de réaliser le déficit démocratique qui s'installe dans nos sociétés. La faiblesse des oppositions officielles dans les deux parlements doit nous convaincre que seule une mobilisation des organisations syndicales et des mouvements sociaux peut insuffler un véritable changement de cap en matière de politiques publiques. S'il est une chose dont on ne devrait pas douter, c'est de notre capacité à modifier l'ordre du jour politique, voire à changer le monde. Pour reprendre les

²⁶ LA PRESSE CANADIENNE (2010). « Les libéraux ne feront pas tomber Harper », *Le Devoir* (5 mars), p. A-4.

propos de Marie Gagnon qui a dirigé le livre *De mémoire vive, La CSQ depuis la Révolution tranquille*²⁷ :

L'idéal démocratique est loin d'être accompli, mais il n'en mérite pas moins d'être poursuivi. Cet idéal repose sur des personnes à la fois libres, égales et responsables qui cherchent, en tâtonnant le plus souvent, à le servir et à le concrétiser dans des conjonctures plus ou moins favorables.

²⁷ GAGNON, Marie (2003). « Pour la suite du monde », *De mémoire vive, La CSQ depuis la Révolution tranquille*, Textes rassemblés par Marie Gagnon, Lanctôt Éditeur, p. 430.

Annexe 1

Liste des signataires de « S'attaquer aux abus, Pour éliminer le déficit du Québec, nous devons tous mettre la main à la pâte », article paru dans *La Presse*, le 23 février 2010, p. A-21.

- Ryan Hillier (fondateur, Corruption/ZÉRO),
- Jonathan Plamondon (président, Force Jeunesse),
- Jean David Tremblay-Frenette (président, Génération d'idées),
- Paul Saint-Pierre Plamondon (cofondateur, Génération d'idées),
- Jean-Félix Chénier (président, Le Pont entre les générations),
- Robert Demers (secrétaire, Le Pont entre les générations),
- Jacques Légaré (conseiller, Le Pont entre les générations),
- Jean-Pierre Aubry (économiste-conseil et membre du groupe CIRANO),
- Paul Daniel Muller (économistes-conseil et ancien président de l'IEDM).

PACTE POUR LE FINANCEMENT CONCURRENTIEL DE NOS UNIVERSITÉS

LISTE DES SIGNATAIRES

MILIEU POLITIQUE

M. Michel Audet, ex-ministre des Finances du Québec

M^e Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec

M. Joseph Facal, ex-président du Conseil du trésor

Mme Monique Jérôme-Forget, ex-ministre des Finances du Québec et ex-présidente du Conseil du trésor

MILIEU DES AFFAIRES

Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec

M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec

M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

EX-DIRIGEANTS D'ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Mme Julie Bouchard, ex-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM)

M. Youri Chassin, ex-président de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS), ex-vice-président aux Affaires universitaires de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et ex-membre du Conseil permanent de la jeunesse

M. Hugo Jollette, ex-président de l'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (AGEUQAT) et ex-trésorier de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

M. Patrick Lebel, ex-président de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) et du Conseil permanent de la jeunesse

MILIEU UNIVERSITAIRE

M. Marcel Boyer, professeur émérite de l'Université de Montréal

M. Pierre Fortin, professeur émérite de l'Université du Québec à Montréal

M. Michel Gervais, ex-recteur de l'Université Laval

M. Robert Lacroix, ex-recteur de l'Université de Montréal

M. Claude Montmarquette, professeur émérite de l'Université de Montréal